



Crédit à la consommation que je règle seul apres une separation

Par **rital85**, le **26/02/2017** à **15:27**

Bonjour,
Séparé depuis trois ans, j'ai la charge d'un remboursement de crédit contracté aux deux noms mais mon ex-compagne est au RSA et non solvable. Par contre, elle vient de s'installer avec son nouveau compagnon dans une maison qu'ils ont achetée mais à son nom à lui. Apparemment, le prêt a été fait à son nom à lui. Là n'est pas la question quoique...
En fait, c'est un rachat de crédits à la consommation que notre banque a racheté. Lors de notre séparation, je pensais diviser le crédit en deux mais vu qu'elle ne peut rien donner en raison de ses faibles revenus, je suis dans l'impasse. Comme je l'ai expliqué brièvement, elle s'est installée avec quelqu'un dans une maison achetée par son compagnon, donc tous les mois je me retrouve avec une mensualité assez conséquente en plus de mon loyer et différentes charges qui en incombe.
Je voudrais savoir quels sont mes recours ou me donner des idées pour rendre ma vie plus facile sachant que j'ai deux enfants en garde alternée une semaine sur deux.
Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **26/02/2017** à **16:36**

Bonjour,
Si je comprends bien vous avez souscrit auprès de votre banque un crédit destiné à racheter un premier crédit à la consommation souscrit aux 2 noms.
Mais si ce crédit est à votre seul nom, vous ne pouvez guère espérer récupérer quoique ce soit auprès de votre ex compagne.

Par **jos38**, le **26/02/2017** à **17:14**

bonsoir. vous pouvez retourner voir votre conseiller et lui expliquer la situation. il pourra peut-être prolonger la durée de remboursement avec des mensualités moindres

Par **rital85**, le **26/02/2017** à **17:46**

LE CREDIT EST AUX DEUX NOMS MAIS APPAREMMENT MON EX NE PEUT RIEN
DONNER MAIS IL EXISTE PEUT ETRE DES RECOURS

Par **morobar**, le **27/02/2017** à **07:41**

Inutile de crier (vos majuscules) Il suffisait de vous exprimer précisément,; le rachat indiqué n'ayant aucune incidence, je ne vois pas, pourquoi vous l'avez évoqué. Vous pouvez trainer votre ex amie devant le tribunal (instance ou grande instance selon le montant) en vue de récupérer des sous.rnMais si elle est insolvable comme vous le dites, on ne tond pas un œuf et vous ne récupérerez jamais des fonds qui n'existent pas.

Par **rital85**, le **27/02/2017** à **17:13**

merci pour votre reponse mais je ne criais pas j ai juste ecris en majuscules sans arrieres pensees ; en tout cas merci pour votre reponse